Commission du droit du Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant le 31 mars 2004

Irwin Cotler

Ministre de la Justice

In Cotter

Table des matières

Messages	4
Message de la présidente	4
Déclaration de la direction	6
Aperçu du rendement	7
Contexte organisationnel	11
Mission	
Mandat	11
Structure de l'organisation	12
Indépendance	12
Stratégies et approches	13
Partenariats	14
Attentes du public	15
Modèle de performance	17
Résultat stratégique	17
Plans et priorités	17
Initiatives principales du programme	17
Ressources	19
Respect des engagements antérieurs	19
Aperçu du rendement	20
Rapports personnels	21
Rapports de gouvernance	22
Rapports économiques	25
Rapports sociaux	27
Qu'est-ce qu'un crime ?	28
Initiatives d'amélioration du cadre de responsabilisation de gestion	29
Annexe 1 – Tableaux financiers	33
Annexe 2 – Loi administrée	35
Annexe 3 – Information sur les personnes-ressources	35
Annexe 4 – États financiers	36

Messages

Message de la présidente

J'ai l'honneur de présenter le Rapport sur le rendement 2003-2004 de la Commission du droit du Canada pour la période qui se termine le 31 mars 2004. La présentation de ce rapport coïncide avec la fin de mon mandat à titre de présidente de la Commission du droit. J'avais été nommée en 2000 pour un mandat initial de trois ans et j'ai eu le plaisir d'être nommée de nouveau pour une période supplémentaire d'un an. Cela a vraiment été un privilège pour moi que de pouvoir contribuer au développement du droit au Canada en qualité de présidente de la Commission.

Le droit évolue dans le cadre des rapports humains de tous les jours et, parfois, le droit facilite le développement de rapports humains justes et équitables, qu'il s'agisse de rapports personnels, sociaux, économiques ou de gouvernance. Cependant, le droit entrave fréquemment le développement de rapports positifs, justes et enrichissants. L'objectif de la réforme du droit consiste à s'assurer que le droit correspond aux aspirations des Canadiens et des Canadiennes.

Depuis ses débuts, la Commission du droit du Canada a élaboré un plan de recherche ayant pour but de placer le droit dans un contexte social et dans le cadre des rapports humains. En l'année 2003-2004, la Commission du droit a continué ses recherches et elle a notamment soumis trois rapports qui vise à moderniser les institutions juridiques canadiennes :

- □ La transformation des rapports humains par la justice participative a pour objectif de reconnaître que les parties à un différend éprouvent le besoin de participer à la résolution de leurs conflits. Ce document, qui fait l'historique du rôle des mécanismes de règlement de conflits dans le cadre d'une société dont les rapports humains sont de plus en plus fragmentés, examine le développement des mécanismes de médiation, de conciliation, ainsi que de justice réparatrice.
- □ Un vote qui compte : la réforme électorale au Canada qui examine notre système de gouvernement démocratique. Il propose des changements au mode de scrutin ainsi que d'autres mesures pour répondre à leurs attentes en ce qui concerne l'établissement de rapports plus équilibrés et plus participatifs au sein du gouvernement. Le rapport recommande que le gouvernement canadien ajoute un élément de proportionnalité au système électoral. Il présente aussi divers moyens d'améliorer la représentation des femmes, des membres de minorités, des Autochtones et des jeunes dans le système de gouvernement démocratique.

□ Capitaliser le savoir : Réduire l'incertitude que suscitent les sûretés constituées sur les droits de propriété intellectuelle – fait ressortir les insuffisances du droit commercial canadien en matière d'accès au crédit, dans le cadre d'une économie moderne basée sur le savoir. Nos rapports économiques ont été marqués par une transition vers une économie axée sur le savoir et il est nécessaire maintenant d'adapter le droit commercial qui soutient l'infrastructure du crédit et du placement.

La Commission du droit se penche aussi sur d'autres domaines importants qui ont aussi subi des transformations en matière de rapports sociaux, notamment : les conséquences de la mondialisation pour le droit et la gouvernance; le vieillissement de la population; *Qu'est-ce qu' un crime ?*; la reconnaissance des traditions juridiques autochtones; la protection des travailleurs vulnérables.

La nomination d'un nouveau président pour l'année prochaine apportera des changements au sein de la Commission du droit du Canada. Son mandat prescrit par loi constituante, qui consiste à examiner la fonction du droit et de ses institutions juridiques au moyen d'une approche multidisciplinaire et participative, reste essentiel dans le cadre des changements continus de notre économie et de notre société.

Au cours des quatre dernières années, la Commission du droit du Canada a joui du soutien que les Canadiens et les Canadiennes lui ont apporté dans sa mission et je voudrais tous les en remercier.

Nathalie Des Rosiers

Mathelia An Pai

Présidente

Déclaration de la direction

	amets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur R) de 2003-2004 de la Commission du droit du Canada.	le rendement
aux exig ministér donnen	cument a été préparé conformément aux principes de préparation de xigences de déclaration énoncées dans le Guide de préparation des rétriels sur le rendement de 2003-04. À ma connaissance, les renseigent un portrait global juste et transparent du rendement de la Comminada à l'exercice 2003-04.	capports gnements
Nom:	: Nathalie Des Rosiers	
Titre:	: <u>Présidente</u>	
Date:	:	

Aperçu du rendement

Contexte organisationnel

La mission de la Commission du droit du Canada est « d'engager les Canadiens et les Canadiennes dans la réforme du droit afin d'assurer qu'ils sont pertinents, dynamique, efficace, et juste également accessible à tous et toutes ». Pour accomplir sa mission, la Commission du droit du Canada élabore et effectue des recherches d'avant-garde, utilise des mécanismes innovateurs de consultation et présente des recommandations qui visent à :

- □ élaborer de nouveaux concepts juridiques et de nouvelles approches en cette matière;
- rendre le système juridique plus efficace, économique et accessible;
- encourager le débat critique au sujet du droit et de répercussions sur la société canadienne;
- déliminer les règles désuètes et les anomalies du droit actuel.

La Commission du droit du Canada est dotée d'un programme et d'un objectif stratégique uniques qui consistent en la prestation de conseils indépendants visant la réforme du droit canadien, de ses institutions et de ses procédures pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins changeants des Canadiens et des Canadiennes et de la société. Le total des dépenses, pour la période se terminant le 31 mars 2004, s'élève à environ 3,8 millions de dollars, ce qui représente le prix net du programme qui figure en détail à l'Annexe 1, au Tableau n° 2.

Pour accomplir sa mission et réaliser son résultat stratégique, la Commission du droit du Canada mène des recherches, lance des consultations et présente ses recommandations dans le cadre de quatre types de rapports humains que les Canadiens et les Canadiennes entretiennent entre eux :

- □ les rapports personnels;
- □ les rapports de gouvernance;
- □ les rapports économiques;
- □ les rapports sociaux.

Un tel cadre de thèmes de recherche ou de domaines clés met l'accent sur la suprématie des rapports et le rôle de guide du droit dans le type de rapports entre les personnes au sein d'une société moderne. Ce sont ces rapports mêmes et non des règles de droit précises qui constituent le point de départ des efforts de recherche de la Commission.

La Commission du droit poursuit aussi ses recherches dans le cadre d'une question fondamentale qui concerne les quatre domaines clés susmentionnés, à savoir *Qu'est-ce qu'un* crime? Le but de cette étude est de d'identifier pourquoi certains comportements sont définis comme des crimes et de déterminer les répercussions de ces définitions sur les rapports personnels, sociaux, économiques et de gouvernance.

Résumé du rendement

Voici un tableau qui résume les engagements et les résultats obtenus pour chacun des thèmes ou domaines clés dans le cadre de l'exercice se terminant le 31 mars 2004 :

ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS	RÉSULTATS CLÉS OBTENUS
Rapports personnels	
Examiner les rapports humains en fonction de l'âge et des rapports entre les générations, en se penchant particulièrement sur les enfants, les adolescents et les adultes plus âgés.	Publication d'un document de discussion <i>Une question d'âge : Les rapports entre les générations et le droit</i> qui examine la question de savoir si l'âge et le cycle de vie standard, concepts sur lesquels se fonde une grande partie de notre politique sociale, constituent encore des approches légitimes qui favorisent les choix des citoyens et qui encouragent l'existence de relations saines entre les générations.
Rapports de gouvernance	
 Examiner les défis en matière de gouvernance soulevés par l'autonomie des Premières Nations Examiner l'influence des autorités internationales et des politiques étrangères sur le Canada et l'influence du Canada dans le monde Examiner les mécanismes de prise de décision au sein des institutions publiques et privées Continuer d'encourager le débat public sur les possibilités d'améliorer les institutions démocratiques 	 Recherche sur les <i>Traditions juridiques autochtones</i> qui définira la place qui doit être accordée aux traditions juridiques autochtones dans le système juridique du Canada. Recherche sur la <i>Gouvernance au-delà des frontières</i> qui examine les effets de la pression internationale à se conformer à certains standards, la question de savoir si le concept de souveraineté est encore pertinent, si l'affirmation de la souveraineté protège des valeurs particulières des Canadiens et des Canadiennes et la question de savoir si les instruments courants sont adaptés aux besoins du Canada. Réalisation et présentation du rapport intitulé <i>Un vote qui compte : La réforme électorale au Canada</i> qui étudie la pertinence et le poids des arguments appuyant la réforme du système électoral et qui fait des recommandations au sujet des modifications devant être apportées. La recherche sur la <i>gouvernance de la liberté de choisir</i> examine les répercussions du concept de liberté de choisir en tant que caractéristique principale de la pensée politique, juridique et sociale. On examine dans quelle mesure le travail, la famille, les loisirs, les centres urbains et la vie en collectivité reflètent le principe de liberté de choisir et la question de savoir si la liberté de choisir constitue un idéal digne d'être poursuivi. La recherche entreprise sur le <i>Droit et la citoyenneté</i> explore les questions touchant aux rapports entre la citoyenneté et la territorialité. On y examine aussi les manières dont différentes disciplines ont commencé à formuler des théories sur le concept de citoyenneté, en développant des notions plus vastes et plus subtiles de ce concept.

ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS	RÉSULTATS CLÉS OBTENUS
Rapports économiques	
 Examiner les moyens par lesquels le droit permet aux personnes d'atteindre la sécurité financière, ou les en empêche. Déterminer si le droit reconnaît certains métiers de manière satisfaisante et si il veille de manière adéquate à la sécurité économique de ceux qui se consacrent à ces métiers. 	 La recherche qui se consacre au thème <i>Travailler</i>, <i>oui mais: Le droit du travail au boulot</i> étudie la vulnérabilité de certains travailleurs et soulève des questions portant sur leur sécurité économique. Elle identifie aussi des possibilités réglementaires et politiques permettant de responsabiliser ces groupes. La recherche consacrée au sujet de <i>La Loi sur les banques</i> et la modernisation du droit canadien des sûretés évalue dans quelle mesure la coexistence de deux régimes de transactions garanties peut avoir provoqué une certaine incertitude qui a eu pour effet de diminuer l'efficacité du droit canadien des transactions garanties. Le rapport sur <i>Capitaliser le savoir : Réduire l'incertitude que suscitent les sûretés constituées sur les droits de propriété intellectuelle</i> propose des recommandations au Parlement pour améliorer le cadre juridique fédéral régissant les droits de propriété intellectuelle, des recommandations sur la restructuration du régime fédéral d'enregistrement de la propriété intellectuelle, des recommandations pour que le gouvernement favorise l'augmentation du nombre de spécialistes capables d'évaluer les droits de propriété intellectuelle, des recommandations pour que l'on élabore des cours et du matériel didactique portant sur les sûretés constituées sur les droits de propriété intellectuelle et pour que l'on favorise la spécialisation en droit commercial et en droit de la propriété intellectuelle.
Rapports sociaux	
 Lancer une consultation auprès des Canadiens et des Canadiennes sur leur perception du système juridique ainsi que sur les principes et les applications de la justice réparatrice Continuer les consultations et la recherche pour approfondir la discussion sur le futur du maintien de l'ordre 	 Le rapport sur <i>La transformation des rapports humains par la justice participative</i> examine l'expérience canadienne en matière de justice participative et propose aux gouvernements, aux représentants de la justice, aux associations communautaires et aux personnes qui travaillent dans le domaine du règlement de conflits des moyens de participer au développement de processus de justice innovateurs. On a effectué des consultations et des recherches sur le thème <i>En quête de sécurité</i> qui se penchent sur le rôle des organisations privées de maintien de l'ordre dont des compagnies privées de sécurité, des compagnies d'assurances, des comptables judiciaires et des services de sécurité industrielle à l'interne. Ces consultations et ces recherches encouragent le débat sur le rôle que de telles compagnies privées de sécurité devraient jouer et sur les règlements à prendre.

ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS	RÉSULTATS CLÉS OBTENUS
Qu'est-ce qu'un crime ?	
 Continuer la recherche pour comprendre les raisons pour lesquelles certains types de comportements sont rattachés au concept de crime et pour examiner les répercussions d'un tel concept sur les rapports personnels, sociaux, économiques et de gouvernance. Affecter des fonds à des études multidisciplinaires de cas ayant pour but d'étudier les éléments qui constituent la définition du comportement criminel inacceptable, ainsi que les mécanismes et les techniques permettant de faire face à un tel comportement. 	 Le document de discussion sur <i>Qu'est-ce qu'un crime? Des défis et des choix</i> encourage la discussion et le débat sur une série de stratégies permettant de contrer les conduites inacceptables. Il expose les possibilités de choisir une ou plusieurs stratégies et les répercussions de ces choix. On y retrouve des études de cas qui examinent les éléments qui constituent la définition de comportement criminel inacceptable, ainsi que les mécanismes et les techniques permettant de faire face à certains comportements.

Contexte organisationnel

Mission

La raison d'être de la Commission du droit du Canada est mieux exprimée dans son énoncé de mission que voici :

Engager les Canadiens et les Canadiennes dans la réforme du droit afin de s'assurer qu'il soit pertinent, dynamique, efficace, juste et également accessible à tous et à toutes.

On peut trouver de l'information au sujet de la Commission du droit du Canada et de sa mission sur son site Web à l'adresse suivante : http://www.cdc.gc.ca

Mandat

Le mandat de la Commission du droit du Canada découle de la *Loi sur la Commission du droit du Canada* qui est entrée en vigueur en avril 1997. Le mandat juridique de la Commission est « d'étudier et de revoir le droit du Canada et ses effets, d'une façon systématique qui reflète les concepts et les institutions des deux systèmes juridiques du Canada ».

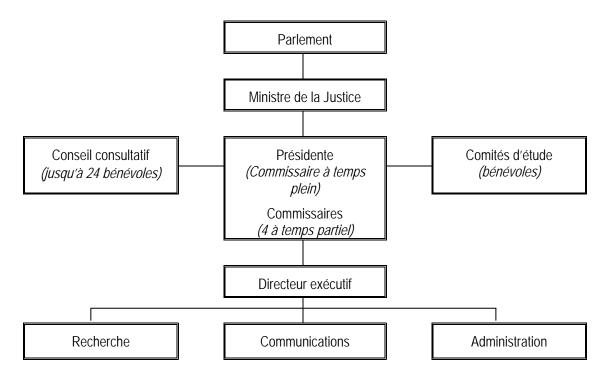
L'article 3 de la *Loi sur la Commission du droit du Canada* impose à la Commission de mettre l'accent sur quatre orientations :

- *Nouveaux concepts juridiques :* La Commission du droit doit travailler à l'élaboration de nouvelles perspectives et de nouveaux concepts juridiques.
- *Efficacité et accessibilité :* La Commission du droit doit instituer des mesures qui rendent le système juridique plus efficace, plus économique et plus accessible.
- Encouragement du débat critique: La Commission du droit a pour mission d'encourager la participation au débat critique au sujet du droit et de son mode de fonctionnement au sein de la société canadienne. On l'incite à établir des liens productifs avec tous les milieux y compris universitaires de façon à s'assurer de leur coopération et de leur coordination relativement aux initiatives de réforme du droit.
- La suppression des règles désuètes et des anomalies: La Commission du droit doit se consacrer à la suppression des règles de droit tombées en désuétude et des anomalies du droit.

On peut trouver le texte de la *Loi sur la Commission du droit du Canada* sur le site Web de la Commission à l'adresse suivante : http://www.lcc.gc.ca/fr/about/lcca.asp.

Structure de l'organisation

La Commission du droit est une agence ministérielle indépendante, responsable devant le Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Justice. Le gouverneur en conseil nomme le président et quatre commissaires à temps partiel, sur la recommandation du ministre de la Justice, pour des mandats d'au plus cinq ans. La Commission est aidée, dans ses fonctions, par un petit secrétariat dirigé par un directeur exécutif.



La Commission a mis sur pied un conseil consultatif bénévole composé jusqu'à 24 particuliers et spécialistes reflétant la diversité socio-économique et culturelle du Canada et représentant un vaste éventail de disciplines. Le Conseil aide à définir les orientations stratégiques et le programme de recherche à long terme de la Commission et se prononce sur l'examen du rendement et toute autre question pertinente.

Des comités d'étude sont formés, au besoin, pour fournir des conseils sur des projets de recherche particuliers. Chaque comité est dirigé par un commissaire et est composé de spécialistes bénévoles de diverses disciplines et de membres des collectivités touchées. Afin d'appuyer les comités d'étude, des contrats de recherche sont accordés à des spécialistes reconnus du secteur privé et du milieu universitaire.

Indépendance

En vertu de la *Loi sur la Commission du droit du Canada*, la Commission a pour mission de fournir, sur la base des connaissances et de l'expérience d'un large éventail de groupes et d'individus, des conseils indépendants sur la réforme du droit du Canada. En

conséquence, la Commission fonctionne comme une organisation autonome, responsable par l'entremise du ministre de la Justice, devant le Parlement pour la conduite de ses affaires.

L'indépendance à l'égard du ministère de la Justice permet à la Commission d'entreprendre des projets de réforme du droit pluriministériels qui ne sont pas nécessairement menés par le programme législatif du gouvernement. En tant qu'organisme indépendant, la Commission peut efficacement adopter un point de vue à long terme sur les lois, les institutions et les politiques nécessaires permettant de réagir aux questions complexes en évolution.

Stratégies et approches

La Commission du droit réalise son mandat en favorisant des recherches pertinentes qui incitent directement les Canadiens et les Canadiennes à renouveler le droit. La Commission élabore et met en œuvre des programmes de recherche qui aideront à comprendre le rôle que le droit peut et doit jouer dans la société canadienne.

Les commissaires établissent les priorités de recherche sur le fondement de l'avis du conseil consultatif. Le conseil se réunit deux fois par année et ses membres communiquent régulièrement avec la Commission du droit par correspondance. On fait appel à des dispositifs supplémentaires pour garder la communication avec les autres parties intéressés. La Commission utilise diverses formules pour engager les Canadiens et les Canadiennes à participer au renouvellement du droit et pour leur permettre de se prononcer en la matière. La Commission du droit du Canada fait aussi partie de nombreux réseaux internationaux pour être continuellement informée des développements de la réforme du droit dans le monde entier.

La Commission du droit doit conserver et développer sa visibilité lui permettant de continuer à encourager les Canadiens et les Canadiennes à participer au renouvellement du droit et à offrir aux citoyens intéressés la possibilité de faire valoir leur point de vue. Pour réaliser cet objectif, la Commission du droit s'efforce de participer à des congrès et à des groupes de discussion pertinents, ainsi que de parrainer et d'organiser des évènements de ce genre lorsque cela est nécessaire.

Les résultats des recherches et des consultations de la Commission sont résumés dans des documents publics qui font connaître ses conclusions et ses propositions et qui sont distribués à grande échelle. Occasionnellement, celles-ci peuvent prendre la forme de recommandation à l'intention du Parlement et d'autres décideurs.

La Commission du droit du Canada ne se limite pas à la publication et à la distribution de ses rapports de recherche, mais elle utilise d'autres médias et tribunes, notamment en diffusant les résultats de ses études par des moyens électroniques, en produisant des émissions radiophoniques et sur vidéo, en parrainant des congrès et des colloques, en organisant des discussions en ligne sur le web, des conférences de presse et des assemblées publiques.

Partenariats

Beaucoup de problèmes liés à la réforme du droit présentent une dimension autant fédérale que provinciale qui nécessite une action concertée de la part des gouvernements. La Commission du droit entreprend des projets de recherche, de concert avec les commissions de réforme du droit et les ministères de la justice des provinces, qui chercheront à coordonner les stratégies élaborées. La Commission travaille en collaboration avec un grand nombre d'organisations, pour effectuer des travaux de recherche, organiser des forums ou des colloques ou y participer et publier ainsi que distribuer des documents de recherche.

La Commission du droit sollicite régulièrement des offres de service auprès de partenaires potentiels et évalue formellement leurs propositions. Elle a établi des partenariats avec des universités et plusieurs corps professionnels afin de profiter de la participation d'universitaires et de professionnels dans ses recherches et afin de leur demander leur avis sur les documents de travail et d'autres documents qu'elle a publiés. Les universitaires qui participent à ses programmes proviennent de divers domaines comme le droit, la sociologie, l'histoire et les sciences politiques. Il est considéré essentiel pour la Commission de déterminer régulièrement les possibilités de partenariat afin de créer des économies d'échelle et des synergies de levier avec les intervenants.

Voici des exemples de partenariat :

- □ l'Initiative Rapports en évolution : un concours annuel qui se tient en association avec le Conseil de recherches en sciences humaines auquel des chercheurs de toutes les disciplines, peuvent participer;
- un concours annuel visant à recruter deux chercheurs virtuels en résidence se tient également en association avec le Conseil de recherches en sciences humaines;
- une entente pluriannuelle conclue avec l'Association canadienne des professeurs de droit, l'Association canadienne de droit et société et le Conseil des doyens et doyennes des facultés de droit du Canada permettant de tenir un concours annuel intitulé « Perspectives juridiques » pour la préparation de documents scientifiques portant sur une question liée à un programme de recherche de la Commission;
- un projet conjoint entrepris par le Réseau canadiens de recherche en politiques publiques sur le travailleur vulnérable et par l'Institut sur la gouvernance, concernant différentes questions de gouvernance;
- une étroite collaboration avec plusieurs organisations communautaires et bénévoles tant au niveau national qu'international : la Commission du droit travaille avec l'organisme YOUCAN et avec d'autres associations communautaires sur le projet de réforme électorale, ainsi qu'avec l'Indigenous Bar Association avec qui elle étudie les traditions juridiques autochtones. La Commission a aussi établi un partenariat avec la Fédération canadienne des sciences humaines et sociales;

- un partenariat avec deux organisations consacrées à la recherche sur les jeux de hasard, avec qui elle effectue des recherches dans le cadre du thème *Qu'est-ce qu'un crime?*
- des consultations avec des représentants du gouvernement fédéral et du gouvernement de l'Ontario au sujet des questions sur la vie privée;
- □ la Commission reçoit des conseils et du soutien d'autres agences et ministères gouvernementaux, y compris Élections Canada (dans le domaine de la réforme électorale), le ministère du Solliciteur général du Canada ainsi que le ministère de la Justice; et
- des partenariats avec de nombreuses maisons de publication qui publient et distribuent les rapports de recherche de la Commission dont : Les Presses de l'Université Laval, UBC Press, the University of Ottawa Press, Les Éditions Thémis, the University of Toronto Press et Carswell.

Attentes du public

Les sociétés démocratiques ont de grandes attentes en ce qui concerne leur droit. Une des caractéristiques principales des sociétés modernes est qu'elles utilisent le droit comme mécanisme de contrôle social. Elles souhaitent être soumises à la primauté du droit et donc à un droit qui soit pertinent et qui permette à chacun une participation entière. Les changements sociaux et économiques mettent continuellement à l'épreuve la capacité du droit de répondre adéquatement à ces attentes.

Par conséquent, les citoyens exigent une réforme du droit et que celui-ci s'adapte bien à l'évolution de la société et aux questions sociales. Souvent, les attentes des citoyens et leur prévision de l'incidence des changements sociaux sur le droit sont contradictoires. La Commission du droit fait face au défi de faciliter une discussion publique éclairée sur les questions relatives à la réforme du droit.

Les Canadiens et les Canadiennes font face à questions sociales et juridiques complexes. Certaines de ces questions ne sont pas faciles à comprendre et il est nécessaire de faire appel à des études et à des recherches multidisciplinaires — qui font intervenir des considérations sociales, économiques et culturelles en la matière, afin de simplement pouvoir définir leur nature et leur portée.

Afin de s'acquitter de son mandat et de conserver l'attention du public, la Commission du droit doit développer des processus de recherche et de consultation permettant l'élaboration de propositions d'amélioration du droit. Le travail de la Commission du droit comprend trois volets : la recherche d'avant-garde, la consultation innovatrice et l'élaboration de recommandations pertinentes.

Recherche d'avant-garde

La démarche de recherche est pluridisciplinaire et consultative. Elle se fonde sur des données empiriques et doit se situer à la fine pointe des connaissances sur les

changements sociaux. Elle doit aussi évaluer les solutions qui sont élaborées et testées au Canada et partout dans le monde.

L'objectif est de continuer de se tenir au courant des développements de la recherche aux plans national et international, d'étendre les réseaux de chercheurs et de créer des partenariats qui bénéficient de l'apport de tous les secteurs (académique, gouvernemental, privé et bénévole) soutiennent nos efforts.

Mécanismes de consultation innovateurs

La recherche doit être mise à la portée des citoyens. Il s'agit pour la Commission du droit d'engager les Canadiens et les Canadiennes dans un processus de réflexion critique sur le droit qui permette aux citoyens de participer à l'identification et à l'étude des solutions. Les changements dans le droit doivent soutenir la capacité des citoyens de façonner leurs institutions de façon juste et accessible.

La Commission du droit a donc élaboré une méthodologie de consultation innovatrice qui met l'accent sur la participation des citoyens aux enjeux de la réforme du droit et sur leur capacité à continuer de se faire entendre. Par exemple, l'on recueille des commentaires portant sur les publications de la Commission du droit et celle-ci publie des articles, fait des présentations et tient des consultations publiques afin de continuer le débat. La Commission du droit vise donc à faciliter la contribution des citoyens à la création d'un droit vivant qui réponde à leurs besoins et leur engagement continu dans les questions de justice.

Recommandations pertinentes

Les recommandations formulées par la Commission du droit proviennent de ses recherches et de ses consultations. Une des étapes du processus consiste à mettre à la portée des décideurs les solutions qui pourront bien répondre aux problèmes de notre société. Les recommandations de la Commission ne visent pas uniquement les acteurs gouvernementaux, mais tous les acteurs qui participent à une réforme : les institutions juridiques ainsi que les organisations non-gouvernementales, le secteur privé, les employeurs, les consommateurs et les usagers. Pour être efficace, une réforme doit engager une multitude de citoyens par rapport à leurs différents rôles et leurs institutions.

Modèle de performance

Résultat stratégique

Le résultat stratégique de la Commission consiste en des conseils indépendants sur la réforme du droit canadien, de ses institutions et de ses procédures pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins en pleine évolution de la société canadienne.

Pour la période se terminant le 31 mars 2004, les dépenses réelles totales du résultat stratégique s'élevaient à 3 777 000 \$, ce qui représente le coût net du programme comme l'indique le tableau 2 de l'annexe 1.

Plans et priorités

Dans la poursuite de sa mission, de son mandat et de son résultat stratégique, la Commission effectue des recherches, engage des Canadiens et des Canadiennes et prône des positions influentes afin de modifier les questions fondamentales relatives au droit canadien, aux institutions et aux procédures juridiques.

Étant donné la nature de la mission et du mandat de la Commission, et compte tenu de la recherche et des activités de discussion nécessaires pour réaliser le résultat stratégique, les résultats à obtenir sont définis en relation avec la capacité de la Commission du droit à stimuler la recherche et la discussion portant sur des questions juridiques d'intérêt public, de faire progresser de nouveaux concepts de droit, et de formuler des recommandations à examiner.

Les résultats définitifs, comme le renouvellement du droit, exigent une perspective à long terme et dépendent des programmes de différents gouvernements ainsi que de leur volonté de mettre en œuvre les recommandations de la Commission du droit. Ces résultats définitifs ne sont donc pas considérés comme relevant directement de la Commission du droit.

Initiatives principales du programme

Pour parvenir au résultat stratégique, la Commission poursuit ses activités dans quatre domaines clés, qui sont de vastes thèmes reflétant les préoccupations des Canadiens et des Canadiennes, et qui rejoignent l'essentiel de leurs rapports avec le droit et le système juridique. On peut les décrire de la manière suivante :

Rapports personnels

Une bonne partie du droit canadien repose sur des hypothèses sur la manière dont les personnes organisent leur vie privée et se lient à leurs partenaires, parents, enfants et à d'autres proches. Ces hypothèses ne reflètent peut-être pas adéquatement ou correctement la réalité actuelle. La Commission examine comment le droit pourrait être conçu de façon à répondre plus efficacement aux rapports personnels entretenus au sein de

la population canadienne.

Rapports de gouvernance

Les Canadiens et les Canadiennes tendent à délaisser leurs institutions publiques et manifestent un plus grand scepticisme quant à la pertinence de leurs interventions. De plus en plus de Canadiens et de Canadiennes s'attendent à ce que leurs institutions publiques souscrivent à certaines valeurs telles que la pluralité, le choix et la diversité. Ces attentes donnent à penser que les Canadiens et les Canadiennes ont peut-être changé leurs perceptions du concept de « citoyenneté ». L'état de « citoyenneté » est de plus en plus perçu comme une participation active aux politiques démocratiques dans le cadre de la position occupée par le Canada dans le contexte international.

Rapports économiques

La mutation des milieux de travail, la création de nouvelles formes de propriété et de richesse, la reconnaissance de l'importance du travail, rémunéré ou non, les nouvelles méthodes de conduite des affaires, la mondialisation et l'émergence d'une économie fondée sur le savoir ont toutes d'importantes conséquences, tant pour les personnes qui entrent sur le marché du travail que pour celles dont l'emploi actuel se trouve menacé. La Commission du droit explore les moyens de mieux structurer le droit pour renforcer l'économie du pays, tout en protégeant les valeurs sociales fondamentales.

Rapports sociaux

Les rapports sociaux harmonieux et sains reposent sur la confiance, l'interdépendance et le respect. Cependant la mésentente et le conflit sont des incidences inévitables de la vie de tous les jours. Le droit dépend souvent des institutions publiques comme le système de justice criminelle et la police pour résoudre les conflits et assurer la sécurité. Toutefois, les Canadiens et les Canadiennes s'en remettent de plus en plus aux méthodes non formelles de résolution des conflits et aux institutions privées pour assurer leur sécurité.

Un tel cadre de thèmes met l'accent sur la primauté des rapports et le rôle de soutien du droit dans le type de rapports entre les personnes au sein d'une société moderne. Ce sont ces rapports mêmes et non des règles de droit précises qui constituent le point de départ des efforts de recherche. Nos études portent sur les rapports, non parce qu'il s'agit de réflexions passives sur des concepts juridiques, mais plutôt parce qu'il s'agit d'institutions sociales dynamiques.

La Commission poursuit également son travail sur une question fondamentale qui concerne les quatre domaines clés, notamment *Qu'est-ce qu'un crime?* L'objectif de cette recherche consiste à déterminer la raison pour laquelle certains comportements sont considérés comme un crime ainsi que l'incidence de cette conceptualisation sur les rapports personnels, sociaux, économiques et de gouvernance.

Ressources

La Commission est financée grâce à des crédits parlementaires et elle est autorisée à dépenser son revenu gagné au cours de l'année. Les dépenses consistent essentiellement en salaires, contrats de recherche et frais généraux d'exploitation.

À la suite de consultations auprès de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, la Commission du droit a récemment déménagée dans de nouveaux bureaux, car ses bureaux antérieurs ne satisfaisaient plus à ses besoins. Ce déménagement a causé une dépense supplémentaire ponctuelle de 312 682 \$ que la Commission a financé au moyen d'un budget supplémentaire de dépenses lui ayant été accordé.

On trouvera un aperçu des dépenses de la Commission pour la période se terminant le 31 mars 2004 à l'annexe 1 – Tableaux financiers.

Respect des engagements antérieurs

Tous les engagements antérieurs figurant au Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004 ont été respectés au moyen d'activités de recherche continues et de la publication de documents. On a effectué des recherches supplémentaires sur le thème de la *Réforme électorale* dans le domaine des rapports de gouvernance, ce qui n'avait pas été prévu à l'origine. Cette recherche supplémentaire a été menée à la suite de consultations publiques et de la rétroaction du public, ainsi que d'efforts ininterrompus des provinces dans la recherche de possibilités de réforme électorale. En raison de cette initiative supplémentaire de recherche, d'autres projets de recherche portant sur le thème *En quête de sécurité* dans le domaine des rapports sociaux ont dû être quelque peu retardés.

La prochaine section fournit de l'information détaillée portant sur le rendement en ce qui concerne les initiatives du programme de la Commission du droit et les dépenses réelles touchant les engagements antérieurs pour chaque domaine clé. On y donne aussi des renseignements portant sur les initiatives d'amélioration du cadre de gestion et de responsabilisation de la Commission du droit.

Aperçu du rendement

La présente section donne des renseignements détaillés sur chacune des initiatives du programme de la Commission du droit.

Vous trouverez pour chacun des domaines clés, une description des engagements antérieurs figurant dans le Rapport sur les plans et les priorités de l'exercice 2003-2004, ainsi qu'un résumé des activités principales mises en œuvre et les résultats clés obtenus. De plus, l'on présente aussi les crédits réels affectés à chaque domaine clé pour qu'il soit plus facile d'établir les liens entre les dépenses et les résultats obtenus.

On présente aussi un aperçu des initiatives d'amélioration du cadre de gestion et de responsabilisation pour souligner les activités qui ont été planifiées ou mises sur pied, ainsi que les progrès ou les résultats obtenus, le cas échéant.

Des renseignements supplémentaires sur les engagements antérieurs de la Commission du droit sont disponibles dans le rapport sur les plans et les priorités 2003-2004 à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20032004/LCC-CDC/LCC-CDCr34_f.asp .

Des renseignements supplémentaires sur les activités ayant été mises en place et sur les résultats obtenus sont aussi disponibles dans le Rapport annuel de 2003-2004 de la Commission, lequel sera affiché au site Web de la Commission lorsqu'il aura été présenté devant le Parlement.

Le lecteur peut avoir pleinement confiance dans la fiabilité des données sur le rendement présentées. Les engagements antérieurs ont été soulignés dans le Rapport de la Commission du droit sur les plans et les priorités pour l'exercice 2003-2004, les principales activités mises en œuvre concernent des travaux de recherche en cours ou terminés et des publications sont offertes au public, et les résultats obtenus sont fondés sur des conclusions et questions soulevées dans le cadre des travaux de recherche et publications. Il est possible de vérifier l'information sur le rendement grâce à l'examen des travaux de recherche et des publications et à la rétroaction des membres des groupes de discussion, des partenaires de recherche et des parties externes intéressées. Les commissaires et le conseil consultatif supervisent continuellement les travaux de recherche et les publications de la Commission pour s'assurer qu'ils sont pertinents.

Rapports personnels

Engagements antérieurs

Une bonne partie du droit canadien repose sur des hypothèses sur la manière dont les personnes organisent leur vie privée et se lient à leurs partenaires, parents, enfants et à d'autres proches. Ces hypothèses ne reflètent peut-être pas adéquatement ou exactement la réalité actuelle. La Commission examine comment le droit pourrait être conçu de façon à répondre plus efficacement aux rapports personnels entretenus au sein de la population canadienne.

Au cours de l'exercice 2003-2004, pour ce qui est des rapports personnels, la Commission du droit s'est engagée à examiner les rapports en fonction de l'âge des parties et des générations et à encourager les citoyens à entamer des discussions en la matière afin d'approfondir le débat et de donner à des groupes de personnes qui ne sont pas souvent invitées à participer aux débats publics, notamment aux jeunes et aux personnes du troisième âge, la possibilité d'échanger des idées sur ce thème.

Principales activités mises en œuvre Résultats clés obtenus Une question d'âge La Commission du droit a lancé un document de discussion portant • Le document de discussion examine la question de savoir si l'âge constitue sur les rapports intergénérationnels : Une question d'âge : Les toujours un critère légitime dans le cadre de certains choix faits par la société et rapports entre les générations et le droit si cela favorise des relations intergénérationnelles saines. Peut-être serait-il préférable d'adopter d'autres critères? Des consultations ont eu lieu avec des universitaires, un groupe de jeunes et le grand public. Le concours Roderick A. Macdonald Le document de discussion fait valoir qu'une société concernée par les notions pour les étudiant(e)s des écoles secondaires a demandé qu'ils de justice et d'égalité doit rejeter des hypothèses et les stéréotypes dépassés au sujet des enfants, des adolescents et des aînés. Les lois qui reflètent de tels réfléchissent sur *Une question d'âge*. La Commission du droit a recu des soumissions écrites et artistiques. stéréotypes et hypothèses doivent être modernisées, afin que tous les citovens soient traités avec dignité et respect, en tant que participants à part entière de la société. Au-delà de la conjugalité ■ La Commission du droit a été invitée à présenter son rapport Au-La South African Law Reform Commission (Commission de réforme du droit de delà de la conjugalité : La reconnaissance et le soutien des l'Afrique du Sud) a récemment publié un document de discussion portant sur les rapports de nature personnelle entre adultes dans le cadre d'un partenariats familiaux qui s'est fortement inspiré du travail de la Commission du congrès sur le droit de la famille en Afrique du Sud. droit. Ce rapport a été cité par de nombreux tribunaux et commissions et il passe en revue de nombreux rapports de recherche publiés au Canada et dans d'autres pays. Crédits réels affectés aux activités liées aux rapports personnels pour la période se terminant le 31 mars 2004 : 287 769 \$

Rapports de gouvernance

Engagements antérieurs

Les Canadiens et les Canadiennes tendent à délaisser leurs institutions publiques et manifestent un plus grand scepticisme quant à la pertinence de leurs interventions. De plus en plus de Canadiennes et de Canadiennes s'attendent à ce que leurs institutions publiques souscrivent à certaines valeurs telles que la pluralité, le choix et la diversité. Ces attentes donnent à penser que les Canadiens et les Canadiennes ont peut-être changé leurs perceptions du concept de « citoyenneté ». L'état de « citoyenneté » est de plus en plus perçu comme une participation active aux politiques démocratiques dans le cadre de la position occupée par le Canada dans le contexte international.

Au cours de l'exercice 2003-2004, pour ce qui est des rapports de gouvernance, la Commission du droit s'est engagée à examiner les défis que pose l'autonomie des Premières Nations. La Commission s'est aussi engagée à étudier l'influence des autorités internationales et des politiques étrangères sur le Canada, ainsi que l'influence du Canada dans le monde et le contrôle des activités corporatives à l'étranger. Enfin, la Commission s'est également engagée à étudier les mécanismes de prise de décision au sein des institutions, tant publiques que privées, et de continuer le débat public sur les possibilités d'améliorer les institutions démocratiques.

Résultats clés obtenus

Principales activités mises en œuvre Traditions juridiques autochtones

- La Commission du droit étudie, au moyen de recherches et de consultations, la question de la protection et du respect des traditions juridiques autochtones dans d'une société de plus en plus pluraliste. La Commission rédige, en partenariat avec le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, un document de discussion en la matière.
- D'après les résultats de recherche, on peut s'attendre à ce que les traditions autochtones occupent une place plus importante au sein du système juridique canadien. On s'efforce d'identifier des outils que le système juridique pourra adopter afin de permettre l'expression des différences dans le cadre des prises de décision. On pourra identifier la tension qui surgit lorsque l'on exprime des différences et ainsi, élaborer des recommandations sur la manière dont des traditions juridiques différentes pourront co-exister efficacement.

La gouvernance au-delà des frontières

- La Commission du droit travaille avec deux chercheurs virtuels de l'université de Toronto et de Osgoode Hall qui se consacrent à des recherches supplémentaires et qui préparent un document de discussion sur les différentes approches possibles envers la gouvernance dans le cadre de l'interdépendance de plus en plus grande existant entre les pays en raison de la mondialisation. La Commission du droit a consulté des universitaires et des représentants du gouvernement fédéral sur le projet et a organisé des discussions sur la responsabilité sociale des entreprises.
- D'après les résultats de recherche, il semble que l'on soulèvera beaucoup de questions portant sur la manière dont le Canada peut s'adapter dans un monde de plus en plus interdépendant et adopter une approche proactive afin de conserver l'autonomie nécessaire pour répondre aux besoins de ses résidents, la meilleure manière d'harmoniser les engagements internationaux avec les politiques et les lois nationales et la manière de répondre à une diversité d'acteurs non-gouvernementaux et privés qui ont une grande influence sur la vie des Canadiens et des Canadiennes en raison de leurs interactions internationales ou transnationales.

Rapports de gouvernance

Principales activités mises en œuvre (suite)

Un vote qui compte : la réforme électorale au Canada

■ La Commission du droit a publié le document *Un vote qui compte : La réforme électorale au Canada* qui propose des changements au système électoral du Canada afin de satisfaire aux aspirations démocratiques des Canadiens et des Canadiennes et à leurs attentes quant à un rapport de gouvernance plus objectif et plus participatif. Le document propose aussi qu'un tiers des sièges de la Chambre des communes soient attribués sur une base proportionnelle afin de mieux représenter la diversité des points de vue des citoyens.

Rapports de recherche sur la réforme électorale

- Une question de valeurs : la représentation dans le système canadien de gouvernance actuel
- Repenser la représentation : vers une gouvernance démocratique au Canada
- La représentation autochtone au gouvernement : un examen comparatif
- Valoriser les Canadiens : Les options pour la réforme du système électoral au Canada
- La représentation politique au Canada : sur quelques considérations théoriques et empiriques
- Réforme du mode de scrutin fédéral : les recommandations de la Commission du droit à l'épreuve des principes non écrits de la constitution

Groupe de discussion sur la représentation des femmes

 La Commission du droit a co-parrainé et co-organisé la tenue d'un débat au sujet de la représentation des femmes à la Chambre des communes, pour répondre à la rétroaction des Canadiens et des Canadiennes en la matière.

Résultats clés obtenus (suite)

- Le document *Un vote qui compte : La réforme électorale au Canada* étudie la pertinence et le poids des arguments en faveur de la réforme du système électoral canadien. Il évalue aussi une série de systèmes électoraux et présente 23 recommandations pour la réforme du système électoral du Canada.
- Cette publication recommande aussi au Canada d'ajouter un élément de proportionnalité au système canadien et fait des recommandations qui favorisent une meilleure représentation des femmes, des membres des minorités et des Autochtones à la Chambre de communes. Elle aborde aussi la participation et la représentation des jeunes et examine plusieurs questions sur la structuration du système électoral, puis étudie la manière de mettre sur pied et de contrôler un nouveau système électoral au Canada. Cette publication sera aussi utile aux nombreuses initiatives provinciales actuelles et va certainement stimuler au niveau fédéral les efforts favorisant une réforme très nécessaire.

Rapports de gouvernance

Principales activités mises en œuvre (suite) Résultats clés obtenus (suite) Documents de discussion sur le thème de la gouvernance de la liberté de choisir Gouvernance et co-production des services publics D'après les résultats de recherche, on peut s'attendre à ce que le concept de liberté de choisir en tant que caractéristique prédominante de la pensée politique, Réglementation et liberté : articulations dans le discours des sociale et juridique, soit remis en question. Par exemple, que signifie le fait acteurs. Une analyse des représentations de la régulation sociale qu'une société croit en la liberté de choisir ? Que signifie le fait qu'elle utilise ce et de la gouvernance concept comme principe de base? On examine dans quelle mesure les rapports • Reproductive Technology: Legal and Policy Choices (La de travail, le système juridique, la famille, les loisirs, les centres urbains et la vie technologie réproductive: Possibilités juridiques et politiques) en collectivité reflètent le principe de liberté de choisir et la question de savoir si Accommodating New Forms of Evidence: Aboriginal Oral la liberté de choisir constitue un idéal digne d'être poursuivi. On étudiera aussi Histories in the Courts (Admission de nouveaux types d'éléments les limites auxquelles cette notion est assujettie dans le contexte d'un monde de preuve : Les histoires de la tradition orale autochtone devant les marqué par l'inégalité. tribunaux) • Law, Freedom and the City (Le droit, la liberté et la ville) Documents de discussion sur le thème le Droit et la citoyenneté D'après les résultats de recherche, il faut s'attendre à ce que l'on examine les • *Citoyenneté multinationale : incidences pratiques d'un modèle* questions touchant aux rapports entre la citoyenneté et la territorialité. On théorique examinera aussi la manière dont d'autres disciplines ont commencé à formuler Crises de l'État social, reculs de la citoyenneté sociale? des théories sur le concept de citoyenneté qui englobent des notions plus larges Établir un lien entre économie, sexe et citoyenneté : possibilités et et parfois plus subtiles de ce concept, ainsi que des éléments de caractère civil, limites politique, économique et social. On examinera aussi les répercussions découlant Citoyenneté étrangère de la transformation des notions d'État, de frontières et la participation au concept de citoyenneté. Droit, citoyenneté et citoyenneté juridique Inventions juridiques vis-à-vis l'invalidité : Éléments d'une théorie d'incapacitoyenneté Crédits réels affectés aux activités liées aux rapports de gouvernance pour la période se terminant le 31 mars 2004 : 1 232 620 \$

Rapports économiques

Engagements antérieurs

La mutation des milieux de travail, la création de nouvelles formes de propriété et de richesse, la reconnaissance de l'importance du travail, rémunéré ou non, les nouvelles méthodes de conduite des affaires, la mondialisation et l'émergence d'une économie fondée sur le savoir ont toutes d'importantes conséquences, tant pour les personnes qui entrent sur le marché du travail que pour celles dont l'emploi actuel se trouve menacé. La Commission du droit explore les moyens de mieux structurer le droit pour renforcer l'économie du pays, tout en protégeant les valeurs sociales fondamentales.

Au cours de l'exercice 2003-2004, pour ce qui est des rapports économiques, la Commission du droit s'est engagée à entreprendre un projet ayant pour objectif d'examiner les moyens par lesquels le droit permet aux personnes d'atteindre la sécurité financière, ou les en empêche. Déterminer si le droit reconnaît certains métiers de manière satisfaisante et si elle veille de manière adéquate à la sécurité économique de ceux qui se consacrent à ces métiers, au sens large du terme.

Activités principales mises en œuvre

Travailler, oui mais...: Le droit du travail au boulot

- Document de discussion portant sur l'examen de la vulnérabilité des travailleurs.
- Recherche sur l'organisation du commerce du sexe et ses répercussions sur la vulnérabilité des travailleurs.
- Recherche consacrée à l'étude des droits d'accès à l'emploi et aux avantages sociaux; elle traite aussi des questions relatives aux emplois à faible revenu.
- Recherche qui examine les mécanismes possibles permettant d'augmenter les avantages des travailleurs à faible revenu.
- Recherche qui traite de plusieurs questions touchant aux emplois à faible revenu, telles que la durée pendant laquelle les travailleurs conservent de tels emplois, le pourcentage d'entre eux qui ont accès à des avantages sociaux et les industries dans lesquelles l'on retrouve les plus hautes concentrations d'emplois à faible revenu.

Résultats clés obtenus

- À la suite de la recherche sur la vulnérabilité des travailleurs, plusieurs questions ont été soulevées, notamment :
 - o En vertu de quel fondements le droit reconnaît-il ou rejette-t-il certains types de travail ou certaines catégories de travailleurs ?
 - Ces distinctions sont-elles justes et reposent-elles sur des objectifs politiques légitimes?
 - Quelles sont les répercussions légales, économiques et sociales découlant de la non-reconnaissance de certains métiers?
 - Le droit devrait-il reconnaître un plus grand éventail de métiers et appuyer davantage la promotion du bien-être de tous les travailleurs, au sens large du terme?
- L'on compte identifier les différentes catégories de travailleurs vulnérables et explorer les possibilités politiques de responsabiliser ces groupes de travailleurs. Le but ne se limite pas à tracer un portrait descriptif de la condition des travailleurs vulnérables au Canada, mais aussi d'élaborer un cadre de travail productif afin d'être en mesure d'évaluer les moyens politiques et réglementaires disponibles.

Rapports économiques

A -4!!4/!!	D' 14-4-1/- 1/- 14 (4-)
Activités principales mises en œuvre (suite)	Résultats clés obtenus (suite)
La Loi sur les banques et la modernisation du droit canadien des sûretés ■ Dans le cadre de la stratégie commerciale de la Conférence pour l'harmonisation des lois du Canada, la Commission du droit examine en ce moment la possibilité de faire abroger les dispositions législatives de la Loi sur les banques qui portent sur les sûretés, afin de pouvoir moderniser le droit commercial canadien.	• Au Canada, les banques peuvent garantir leurs prêts à l'aide de droits de sûreté provinciaux. Cependant, les banques jouissent aussi du privilège exclusif de pouvoir d'utiliser un mécanisme spécial de sûreté fédéral. L'étude portera sur la coexistence de ces deux régimes de transactions garanties et la façon dont cette coexistence a provoqué une incertitude considérable ayant eu pour effet d'amoindrir l'efficacité du droit canadien sur les transactions garanties.
Capitaliser le savoir : Redire l'incertitude que suscitent les sûretés constituées sur les droits de propriété intellectuelle La Commission du droit a publié le rapport Capitaliser le savoir : Réduire l'incertitude que suscitent les sûretés constituées sur les droits de propriété intellectuelle qui fait ressortir l'insuffisance du droit commercial en matière d'accès au crédit dans une société moderne fondée sur le savoir et sur la propriété intellectuelle. Nos rapports économiques sont marqués par la transition vers une économie du savoir. Le droit commercial régissant l'infrastructure du crédit et du placement doit s'adapter à ces transformations. Cette publication se concentre sur les changements juridiques et institutionnels nécessaires pour faciliter le prêt garanti sur le fondement des droits de propriété intellectuelle.	 La publication recommande que : le Parlement améliore le cadre juridique qui régit les droits de propriété intellectuelle afin de réduire les incertitudes juridiques découlant de la possibilité d'utiliser ces droits comme garanties de prêt; le système fédéral d'enregistrement de la propriété intellectuelle doit être restructuré afin d'assurer qu'il permet l'exécution de recherches en ligne complètes et fiables de toutes les chaînes de titre de propriété intellectuelle; les gouvernements encouragent le développement de l'expertise permettant d'évaluer les droits de propriété intellectuelle et faciliter l'élaboration de meilleures pratiques dans ce domaine; L'Association du barreau canadien, l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada, les facultés de droit, les écoles de commerce et les barreaux apportent leur soutien à l'élaboration de matériel didactique et de cours portant sur les sûretés constituées sur les droits de propriété intellectuelle et favorisent la spécialisation en droit commercial et en droit de la propriété intellectuelle.

Rapports sociaux

Engagements antérieurs

Les rapports sociaux harmonieux et sains reposent sur la confiance, l'interdépendance et le respect. Mais la mésentente et le conflit sont des incidences inévitables de la vie de tous les jours. Le droit dépend souvent des institutions publiques comme le système de justice criminelle et la police pour résoudre les conflits et assurer la sécurité. Toutefois, les Canadiens et les Canadiennes s'en remettent de plus en plus aux méthodes non formelles de résolution des conflits et aux institutions privées pour assurer leur sécurité.

Pour l'exercice 2003-2004, pour ce qui est des rapports sociaux, la Commission du droit du Canada s'est engagée à consulter les Canadiennes au sujet de leur perception du système de justice et sur les possibilités de faire appel aux principes et aux pratiques de la justice réparatrice pour répondre efficacement aux différends de caractère pénal et civil. La Commission du droit s'est aussi engagée à préparer un rapport sur les défis de la justice participative. La Commission s'est aussi engagée à continuer les consultations et les recherches afin d'approfondir le débat sur le futur du maintien de l'ordre.

Activités principales mises sur pied

La transformation des rapports humains par la justice participative

La Commission du droit a publié son rapport La transformation des rapports humains par la justice participative qui reconnaît que les parties à un différend éprouvent le besoin de résoudre le conflit. Ce document qui fait l'historique du rôle des mécanismes de règlement de conflits dans le cadre d'une société dont les rapports humains sont de plus en plus fragmentés examine le développement des mécanismes de médiation, de conciliation ainsi que de la justice réparatrice.

Résultats clés obtenus

Ce rapport examine l'expérience canadienne en matière de justice réparatrice et propose aux gouvernements, aux représentants de la justice, aux associations communautaires et aux personnes qui travaillent au niveau du règlement de conflits des moyens de participer au développement de processus innovateurs de justice qui tiennent à cœur la participation des citoyens, notamment, des processus visant la médiation entre la victime et le délinquant, l'exercice du droit de manière coopérative dans le contexte familial, les conseils de détermination de la peine et l'instruction de conférences de règlement par les juges.

En quête de sécurité

- La Commission du droit a continué les consultations et les recherches visant à examiner les parties participant à la prestation de services de sécurité aux citoyens, y compris les organisations privées de maintien de l'ordre dont des compagnies privées de sécurité, des compagnies d'assurances, des comptables judiciaires et des services de sécurité industrielle à l'interne.
- La Commission du droit a parrainé *En quête de sécurité : un colloque international sur le maintien de l'ordre et de la sécurité*, ainsi qu'une série radiophonique de dix heures de radio diffusée à l'échelle nationale sur les ondes de CBC.
- Les consultations et la recherche créent un climat propice au débat au niveau des médias et des institutions chargées du maintien de l'ordre au sujet du rôle que les compagnies privées de sécurité devraient jouer et des règlements devant être pris.
- Les consultations et la recherche indiquent également qu'il est nécessaire d'améliorer la communication et la collaboration entre la police publique et les compagnies privées de sécurité, ainsi que les étapes pour y parvenir.

Crédits réels alloués aux activités liées aux rapports sociaux pour la période se terminant le 31 mars 2004 : 715 362 \$

Qu'est-ce qu'un crime?

Engagements antérieurs

La Commission poursuit son travail sur la question fondamentale qui concerne les quatre domaines clés, notamment *Qu'est-ce qu'un crime?* L'objectif de cette recherche consiste à déterminer la raison pour laquelle certains comportements sont considérés comme un crime ainsi que l'incidence de cette conceptualisation sur les rapports personnels, sociaux, économiques et de gouvernance.

Pour l'exercice 2003-2004, la Commission du droit s'est engagée à mieux comprendre les raisons pour lesquelles certains types de comportements sont associés au concept de crime et à examiner les répercussions d'un tel concept sur les rapports personnels, sociaux, économiques et de gouvernance, en considérant les solutions disponibles pour contrôler le comportement inacceptable.

Activités principales mises sur pied Résultats clés obtenus Qu'est-ce qu'un crime? La Commission du droit a publié un document de discussion Le document de discussion sur Qu'est-ce qu'un crime? Des défis et des choix intitulé Qu'est-ce qu'un crime? Des défis et des choix. encourage la discussion et le débat sur une série de stratégies permettant de contrer les conduites inacceptables. Il expose les possibilités de choisir une ou La Commission du droit a financé six études de cas plusieurs stratégies et les répercussions de ces choix. Voici quelques-unes des multidisciplinaires: questions que nous avons posées : o La fraude médicale et la surfacturation Pourquoi est-ce que nous définissons certains comportements comme o La fraude contre l'aide sociale criminels? La confidentialité des renseignements Pourquoi faisons-nous appel au droit pénal pour contrer certains Les jeux de hasard comportements et non pas d'autres? L'exploitation des ressources par les Autochtones Est-il toujours nécessaire de faire appel au droit pénal? O La civilité et l'ordre ou le désordre dans les quartiers en Y a-t-il d'autres formes d'intervention plus satisfaisantes? région urbaine Quel est le danger d'utiliser une méthode d'intervention plutôt qu'une autre? Ces études de cas examinent les facteurs qui contribuent à la définition du comportement criminel inacceptable et à l'identification des mécanismes et des

techniques pour y faire face.

Crédits réels affectés aux activités liées aux activités des autres domaines clés pour la période se terminant le 31 mars 2004 : 559 873 \$

Initiatives d'amélioration du cadre de responsabilisation de gestion

En septembre 2003, la Commission du droit a terminé l'évaluation de sa capacité d'exercer les fonctions de contrôleur moderne. Les résultats de l'évaluation sont comparables à ceux obtenus par d'autres petits ministères et organismes. L'on a aussi identifié des possibilités d'amélioration qui pourront être ajoutées aux opérations en cours et qui pourront renforcer les pratiques de gestion dans certains domaines. La Commission du droit a également examiné les attentes relatives au cadre de gestion et de responsabilisation publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Elle a aussi élaboré un plan d'action pour mettre en place des possibilités modernes d'amélioration de la gestion.

La présidente de la Commission du droit est le promoteur et le mandataire en charge de l'application du plan d'action. À ce titre, la présidente doit s'assurer que l'on dispose de ressources et de fonds adéquats pour être en mesure d'exécuter les opérations prévues. La présidente donne activement son appui à l'établissement de méthodes de gestion modernes et elle est responsable d'informer régulièrement les commissaires et les intervenants externes des développements.

Le directeur exécutif est le champion de l'établissement de méthodes de gestion modernes et il est responsable de l'exécution générale du plan d'action. À ce titre, le directeur exécutif prend des décisions sur la manière de mettre en œuvre les opérations prévues et il attribue des responsabilités précises aux membres du personnel ou aux consultants, le cas échéant.

En tant que partie intégrante du plan d'action prévu au cadre de gestion et de responsabilisation, la Commission du droit a identifié des possibilités d'amélioration dans le cadre de chacun des dix éléments du plan. Une brève description de ces possibilités d'amélioration, ainsi que leur situation actuelle sont présentées ci-dessous.

Régie et orientation stratégiques

Tous les gestionnaires et les membres du personnel ont été informés des résultats de l'évaluation de la capacité de contrôleur moderne, des attentes à l'égard du cadre de gestion et de responsabilisation et de l'approche à adopter pour élaborer le plan d'action. La Commission du droit a aussi harmonisé ses processus de planification et de budgétisation avec la nouvelle Architecture des activités de programme, et l'on affectera des ressources allouées à la communication à des activités de recherche.

Valeurs de la fonction publique

La Commission du droit reconnaît les avantages d'élaborer des directives en matière de valeurs et d'éthique. On a informé les gestionnaires et les membres du personnel de l'existence du nouveau Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique récemment publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor. La Commission du droit étudie en ce moment la question de savoir si une politique personnalisée d'éthique de la recherche devrait être élaborée en vue de la tenue de projets de recherche. L'on a élaboré une

évaluation des besoins et l'on a entrepris une révision des modèles et cadres d'éthique de la recherche.

Politiques et programmes

La Commission du droit dispose d'un mécanisme efficace lui permettant de s'assurer que les priorités de recherche sont déterminées et que les recherches sont menées de façon efficace et que des rapports sont établis à cet égard. Les commissaires décident des sujets de recherche et des priorités, en tenant compte de l'avis du Conseil d'étude, qui est composé d'intervenants externes. Selon les thèmes et les priorités déterminés, un plan de recherche et des analyses de rentabilité sont élaborés et présentés aux commissaires et au conseil consultatif. Les agents de recherche communiquent quotidiennement entre eux et ils se réunissent toutes les semaines pour discuter du statut des projets de recherche menés avec des ressources internes et externes. On donne régulièrement des comptes rendus officiels aux cadres supérieurs et aux commissaires.

Personnel

La Commission du droit fonctionne d'une manière très semblable à celle d'une organisation à structure horizontale dont les cadres supérieurs participent activement aux activités quotidiennes. Les membres du personnel de la Commission du droit sont encouragés à discuter de leurs activités de travail pendant les réunions du personnel. Ils sont aussi invités à s'exprimer s'ils estiment qu'il y aurait d'autres moyens utiles de donner de la rétroaction. La Commission du droit fait en ce moment l'objet de changements au niveau de la direction, puisque tant la présidente que le directeur exécutif ont accepté des postes dans d'autres organisations du secteur public.

Service axé sur les citoyens

La Commission du droit continue à élaborer des méthodes innovatrices pour engager les Canadiens et les Canadiennes à présenter leurs idées et leur rétroaction à l'égard de projets de recherche précis, et cela avant, pendant et après que la recherche soit en cours. On a élaboré un plan de communication pour informer le public au sujet du mandat et des recherches de la Commission du droit.

La *Loi sur la Commission du droit* détermine les normes officielles de service, y compris l'obligation de consulter les Canadiens et les Canadiennes, ce qui est accompli par l'intermédiaire des groupes d'étude et du conseil consultatif. La Commission du droit adopte une approche efficace pour s'assurer que ses recherches est axées sur les citoyens et elle continuera d'élaborer des méthodes innovatrices pour amener les citoyens canadiens à lui faire parvenir leurs idées et leur rétroaction à l'égard de projets de recherche précis.

La Commission du droit continue d'utiliser son site Web pour demander aux Canadiens et aux Canadiennes leurs commentaires. Tous les documents publiés par la Commission du droit sont disponibles dans son site, et tous les usagers peuvent demander une copie papier des documents s'ils le désirent. La Commission du droit mène aussi continuellement des consultations en ligne et par courriel avec ses partenaires multiples.

Gestion des risques

La Commission du droit a procédé à un exercice avec ses commissaires afin de définir le concept de risque et discuter de plusieurs questions en la matière. La prochaine étape consistera à élaborer un profil de risque compatible avec le Cadre de gestion intégrée du risque du Secrétariat du Conseil du Trésor.

L'un des risques potentiels importants de la Commission du droit est lié à l'identification de sujets de recherche pertinents et à la gestion de ces projets de recherche. Le conseil consultatif offre des directives et des conseils sur la pertinence des recherches proposées. On nomme des comités d'étude selon les besoins pour fournir des conseils sur des projets de recherche précis. On utilise toujours une approche uniforme pour demander des propositions de recherche, qui sont évaluées au mérite, notamment la crédibilité du partenaire de recherche et la complexité de la recherche proposée. Les agents de recherche de la Commission du droit gèrent les projets de recherche selon les risques perçus et ils révisent en détail les rapports de recherche. Les commissaires approuvent les rapports de recherche avant leur publication.

La Commission du droit a documenté son cadre de gestion notamment sa mission, son mandat, ses principes directeurs, ses orientations stratégiques, ses priorités, ses critères de sélection de projets, ses politiques opérationnelles clés et ses procédures de gestion des projets de recherche.

Gérance

Une fois le profil du risque tracé, la Commission du droit songera à entreprendre une vérification du cadre de gestion, une évaluation des programmes ou d'autres types précis de vérification, d'évaluations ou de projets de consultation visant à fournir une évaluation indépendante des pratiques de gestion du risque ou une évaluation des résultats obtenus dans le cadre des objectifs du programme.

Responsabilisation

Afin d'améliorer le cadre d'engagement public, on a créé un poste de directeur des communications et d'engagement des citoyens. Ce poste jouira d'un rôle accru et aidera à clarifier les rôles et les responsabilités parmi les directions consacrées à la communication et à la recherche.

On prévoit que le nouveau président et le nouveau directeur exécutif discuteront de la manière d'attribuer les rôles et les responsabilités en matière de prise de décision et qu'ils informeront les membres du personnel de leurs attentes. On prévoit aussi que l'on établira des objectifs de rendement individuels pour tous les gestionnaires et membres du personnel au début de l'exercice et que l'on procédera aux examens du rendement individuel après la fin de l'exercice.

Le directeur exécutif a rencontré des représentants de la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) afin de discuter du soutien fonctionnel offert et de renouveler le protocole d'entente des services corporatifs.

Apprentissage, innovation et gestion du changement

Parfois, la Commission du droit invite des invités spéciaux à déjeuner avec ses gestionnaire et les membres de son personnel afin qu'ils partagent leurs connaissances et leur expérience dans des domaines d'intérêt. Par exemple, des représentants du ministère de la Justice et de Statistique Canada ont rencontré des agents de recherche de la Commission du droit afin de discuter des meilleures pratiques relatives aux projets de recherche. On a également organisé des réunions spéciales avec les gestionnaires et les membres du personnel afin de partager les leçons apprises au sujet de projets précis de recherche qu'ils ont jugées pertinentes et utiles.

Résultats et rendement

La Commission du droit a élaboré son Architecture des activités de programme et elle a présenté les renseignements relatifs au budget conformément aux exigences du Secrétariat du Conseil du Trésor. Le rapport des plans et des priorités de la Commission du droit, ainsi que le rapport de rendement ministériel ont été réorganisés afin de montrer les engagements, les activités clés prévues ou mises en œuvre, les résultats prévus ou obtenus et les dépenses réelles à l'égard appuyant les initiatives du programme principal.

La Commission du droit a aussi mis à jour son modèle de rendement de « chaîne de résultats » dans le cadre de ces activités, résultats et ressources qui soutiennent les réalisations stratégiques. La Commission du droit examinera la question de savoir si certains aspects du cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats peut être utilisé pour mieux définir son cadre de gestion du rendement.

Annexe 1 - Tableaux financiers

Tableau 1 - Sommaire des crédits approuvés (en millier de \$)

2003-2004

Créd	it	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
	Commission du droit du Canada				
35	Dépenses du programme	2 943	2 954	3 521	3 409
(S)	Contribution aux régimes d'avantages sociaux des employés	167	167	204	204
	Total	3 110	3 121	3 725	3 613

Les autorisations totales pour 2003-2004 représentent une augmentation de 615 000 \$ ou 20 % par rapport au budget principal des dépenses de 3 110 000 \$. Cet écart correspond principalement aux fonds reçus dans le cadre des budgets supplémentaires pour la réinstallation et à l'aménagement des nouveaux locaux, pour le report de budget de fonctionnement de 2002-2003 et pour les augmentations salariales du personnel de direction.

Tableau 2 - Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles (en millier de \$)

2003-2004

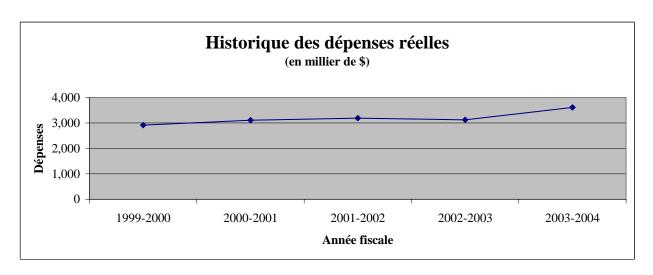
Commission du droit du Canada	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Équivalents à temps plein (ETP)	11	11	11	12
Dépenses de fonctionnement	3 110	3 121	3 725	3 613
Dépenses en capital	-	-	-	-
Subventions et contributions		-	-	-
Total des dépenses brutes	3 110	3 121	3 725	3 613
Autres recettes et dépenses				
Recettes non disponibles	-	-	-	-
Coût des services offerts gratuitement par d'autres ministères	224	224	164	164
Coût net du programme	3 334	3 345	3 889	3 777

Ce tableau démontre le coût total du programme incluant le coût des services offerts gratuitement par d'autre ministères, soit le coût lié aux installations matérielles et aux régimes d'assurance des employés.

Les dépenses réelles representent 97% des autorisations totales. L'écart de 112 000 \$ entre les dépenses réelles et les autorisations totales est principalement attribuable aux coûts de réinstallation et d'aménagement des nouveaux locaux inférieurs aux prévisions.

Tableau 3 - Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles (en millier de \$)

	Dépenses	Dépenses		2003-	2004	
Secteur d'activité	réelles 2001-2002	réelles 2002-2003	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Commission du droit du Canada	3 188	3 122	3 110	3 121	3 725	3 613



Comparativement aux dépenses des années antérieures, l'augmentation des dépenses en 2003-2004 correspond principalement à des dépenses supplémentaires encourues dans le cadre d'une réinstallation et d'un aménagement des nouveaux locaux.

Annexe 2 – Loi administrée

Loi administrée par la Commission du droit du Canada

Loi su la Commission du droit du Canada (L.C., 1996, ch. 9)

Annexe 3 – Information sur les personnes-ressources

Le droit touche tous les membres de notre société. Ainsi, chacun a intérêt à veiller à ce qu'il soit pertinent, adapté, efficace, accessible et juste. La participation du public aux travaux de la Commission du droit et au renouvellement de notre système juridique est essentielle. La Commission du droit du Canada encourage le public canadien à s'impliquer et à influencer les choses.

Commission du droit du Canada 222, rue Queen, bureau 1124 Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Téléphone : (613) 946-8980
Télécopieur : (613) 946-8988
Courrier électronique : info@cdc.gc.ca
Site Web : www.cdc.gc.ca

Annexe 4 - États financiers

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

COMMISSION DU DROIT DU CANADA

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004 et de toute l'information figurant dans le présent rapport incombe à la direction de la Commission du droit du Canada.

La direction a préparé les états financiers conformément aux Normes comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus, en se fondant sur les meilleures estimations possibles et en faisant preuve de jugement éclairé, le cas échéant. Une mise en garde s'impose toutefois : les états financiers ne sont pas forcément complets, car certains actifs, obligations et dépenses ne sont consignés, à ce moment, qu'à l'échelle de toute l'administration fédérale. Les présents états financiers devraient aussi être consultés en se référant aux conventions comptables décrites dans les notes.

La direction a préparé et tient à jour des livres, des registres, des mécanismes de contrôle interne et des pratiques de gestion pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif du gouvernement sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace aux fins de la réalisation des objectifs ministériels et que les opérations sont exécutées conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements et conformément aux politiques et exigences législatives de la Commission.

Les transactions et les états financiers de la Commission n'ont pas été vérifiés.

Dennis Cooley
Directeur exécutif
Directeur exécutif

Le 11 juin 2004

Denis Pelchat
Agent financier supérieur à temps plein
Le 11 juin 2004

État de la situation financière (non-vérifié)

uu 31 mars	2004	200
en dollars)	2004	200
Actifs		
Actifs financiers		
Comptes à recevoir		
Autres ministères	7 896	78 61
Entités externes	-	3 29
Avances	1 000	1 00
Total des actifs financiers	8 896	82 91
Actifs non-financiers		
	271 058	-
Immobilisations (note 5) Fotal de l'actif	279 954	82 9
		82 91
Fotal de l'actif Passifs		
Passifs Comptes à payer et frais courus	279 954	540 72
Fotal de l'actif Passifs	279 954 359 843	540 72 92 20 632 92
Passifs Comptes à payer et frais courus Provision pour vacances et heures supplémentaires accumulées Total du passif Actif net	279 954 359 843 84 900 444 743	540 72 92 20 632 92
Passifs Comptes à payer et frais courus Provision pour vacances et heures supplémentaires accumulées Total du passif Actif net Actif net, début de l'exercice	279 954 359 843 84 900 444 743	540 72 92 20 632 92 (389 11)
Passifs Comptes à payer et frais courus Provision pour vacances et heures supplémentaires accumulées Total du passif Actif net Actif net, début de l'exercice Coût des opérations	279 954 359 843 84 900 444 743 (550 012) (3 476 623)	540 72 92 20 632 92 (389 11' (3 182 008
Passifs Comptes à payer et frais courus Provision pour vacances et heures supplémentaires accumulées Total du passif Actif net Actif net, début de l'exercice Coût des opérations Encaissement net provenant du gouvernement	279 954 359 843 84 900 444 743 (550 012) (3 476 623) 3 698 046	540 72 92 20 632 92 (389 11' (3 182 00) 2 893 11
Passifs Comptes à payer et frais courus Provision pour vacances et heures supplémentaires accumulées Total du passif Actif net Actif net Actif net, début de l'exercice Coût des opérations Encaissement net provenant du gouvernement Services reçus gratuitement (note 6)	279 954 359 843 84 900 444 743 (550 012) (3 476 623) 3 698 046 163 800	540 72 92 20 632 92 (389 11 (3 182 00 2 893 11 128 00
Passifs Comptes à payer et frais courus Provision pour vacances et heures supplémentaires accumulées Total du passif Actif net Actif net, début de l'exercice Coût des opérations Encaissement net provenant du gouvernement	279 954 359 843 84 900 444 743 (550 012) (3 476 623) 3 698 046	540 72 92 20 632 92 (389 11 (3 182 00 2 893 11
Passifs Comptes à payer et frais courus Provision pour vacances et heures supplémentaires accumulées Total du passif Actif net Actif net Actif net, début de l'exercice Coût des opérations Encaissement net provenant du gouvernement Services reçus gratuitement (note 6)	279 954 359 843 84 900 444 743 (550 012) (3 476 623) 3 698 046 163 800	540 7. 92 2. 632 9. (389 11 (3 182 00 2 893 1 128 0

État des résultats (non-vérifié)

our l'exercice se terminant le 31 mars	2004	2003
n dollars)		
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	1 445 893	1 335 697
Services professionnels	1 051 816	935 402
Information	452 307	319 237
Déplacements	173 675	209 563
Location	160 859	137 046
Communication	61 346	59 959
Amortissement des immobilisations	33 882	-
Vacances et surtemps cumulés	32 807	4 553
Réparations	24 035	36 986
Approvisionnement et fournitures	20 951	39 961
Dépenses d'équipement	18 769	103 552
Divers	283	52
Coût des opérations	3 476 623	3 182 008

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie (non-vérifié)

(3 476 623)	(3 182 008)
33 882	-
163 800	128 000
74 014	(33 023)
(188 179)	193 918
(3 393 106)	(2,893,113)
	33 882 163 800 74 014 (188 179)

 $Les\ notes\ afférentes\ font\ partie\ intégrante\ des\ états\ financiers.$

Notes afférentes aux états financiers (non-vérifiées)

1. Autorisations et objectifs

La Commission du droit du Canada tire son mandat de la *Loi sur la Commission du droit du Canada*, qui est entrée en vigueur en 1997. Les dépenses de la Commission sont financées au moyen d'un crédit parlementaire annuel.

Le mandat de la Commission du droit du Canada est d'engager les Canadiens et Canadiennes dans la réforme du droit, afin d'assurer qu'il soit pertinent, dynamique, efficace, juste et également accessible à tous et à toutes.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux Normes comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus au Canada. La source principale de ces principes comptables réside dans les recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA). À ces principes s'ajoutent les recommandations du Conseil des normes comptables de l'ICCA pour les situations non décrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Cependant, les lecteurs sont priés de noter que l'introduction de la comptabilité d'exercice à l'échelle de la Commission est un processus évolutif et que l'on ne présente pas à l'heure actuelle l'intégralité de l'actif, du passif et des dépenses à l'échelle de la Commission. Vus sous cet angle, les états financiers ne sont pas nécessairement complets. Tous les éléments d'actif, de passif et de dépenses sont consolidés à l'échelle gouvernementale dans les états financiers du gouvernement du Canada. Les notes afférentes présentent plus de détails et devraient être lues attentivement.

Les principales conventions comptables comprennent :

(a) Crédits parlementaires

La Commission est financée par le biais de crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Les crédits consentis à la Commission ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers prévus dans les principes comptables généralement reconnus, étant fondés dans une large mesure sur les besoins de trésorerie. Ainsi, les postes consignés dans l'État des résultats et dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux auxquels il est pourvu par les crédits parlementaires. La note 8 présente de l'information sur la source et l'utilisation des crédits.

(b) Encaissement net provenant du gouvernement

Tous les ministères, les organismes et les établissements publics ont le Trésor pour cadre de fonctionnement. Le Trésor est administré par le receveur général du Canada. Toutes les rentrées de fonds sont déposées au Trésor et toutes les sorties de fonds des ministères sont payées à même le Trésor. L'encaissement net provenant du gouvernement correspond à la différence entre toutes les rentrées et les sorties de fonds, y compris les opérations entre ministères et agences.

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(c) Charges

Les charges sont consignées dans l'exercice où surviennent les opérations ou les faits sous-jacents, sous réserve des conditions suivantes :

- Les indemnités de départ des employés sont portées aux charges de la Commission à mesure qu'elles sont versées. Aucune somme estimative n'est constatée à l'échelle de la Commission. La comptabilisation de ces avantages a lieu dans les états financiers c
- Les congés annuels et les heures supplémentaires sont portés aux dépenses dans l'exercice au cours duquel l'employé les acquiert.
- Les cotisations aux régimes de retraite sont constatées dans l'exercice où ces cotisations sont versées. Les excédents ou les insuffisances actuariels ne sont pas inscrits dans les livres de la Commission mais sont constatés dans les états financiers con
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes sont inscrits à titre de charges d'exploitation à leur coût estimatif et un montant correspondant est porté directement au crédit de l'actif

(d) Comptes à recevoir

Les comptes à recevoir sont consignés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour tous les comptes à recevoir dont le recouvrement est incertain.

(e) Immobilisations

Les améliorations locatives dont le coût initial est supérieur à 5 000 \$ sont comptabilisés selon leur coût d'achat et sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée restante du bail. L'amortissement des immobilisations débute le mois suivant leur mise en service.

(f) Opérations en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de la transaction.

3. Incertitude de l'évaluation

La préparation des états financiers oblige la direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif, les produits et les charges consignés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considérait que les estimations et les hypothèses étaient raisonnables. Les frais courus, la provision pour vacances et heures supplémentaires accumulées et l'amortissement des immobilisations sont les éléments les plus importants pour lesquels on a eu recours à des

4. Opérations entre entités apparentées

La Commission est une propriété commune du gouvernement du Canada, comme tous les autres ministères et les sociétés d'état. La Commission effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon les modalités commerciales usuelles s'appliquant à tous les particuliers et à toutes les entreprises, sauf que que certains services sont offerts gratuitement (note 6).

5. Immobilisations et amortissement cumulé

Immobilisations	Solde au début de	Acquisitions	Aliénations/	Solde à la fin de
(en dollars)	l'exercice	Acquisitions	rajustements	l'exercice
Améliorations locatives	-	304 940	-	304 940
	-	304 940	-	304 940
Amortissement				
Cumulé	Solde au début de	Amortissement de	Aliénations/	Solde à la fin de
(en dollars)	l'exercice	l'exercice en cours	rajustements	l'exercice
Améliorations locatives	-	33 882	-	33 882
	-	33 882	-	33 882
Valeur comptable nette	-	271 058	-	271 058

6. Services reçus gratuitement

Au cours de l'exercice, la Commission a bénéficié de services qui ont été obtenus sans frais auprès d'autres ministères et organismes fédéraux. Ces montants sont reflétés en tant que charges de fonctionnement dans l'État des résultats.

(en dollars)	Exercice courant	Exercice antérieur
Locaux fournis par Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC)	80 900	67 600
Contributions couvrant les quotes-parts de l'employeur aux régimes d'avantages		
sociaux des employés payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)	82 900	60 400
	163 800	128 000

7. Engagements

La Commission a conclu des contrats de location pluriannuels pour lesquels elle s'engage à effectuer des paiements futurs lorsque les services seront rendus. Les engagements des exercices futurs s'établissent comme suit :

(en dollars)	
2004-2005	89 600
2005-2006	89 600
2006-2007	59 100

8. Crédits parlementaires

(en dollars)	Exercice courant	Exercice antérieur
Dépenses du programme - Crédit 35	2 943 000	2 915 000
Budget supplémentaire - Crédit 35a	-	47 896
Budget supplémentaire - Crédit 35b	543 804	-
Virement du CT - Crédit 10	11 100	-
Virement du CT - Crédit 15	23 000	36 000
	3 520 904	2 998 896
Annulés	112 260	92 487
	3 408 644	2 906 409
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	204 262	215 233
Utilisation des crédits	3 612 906	3 121 642

9. Rapprochement entre le coût des opérations et l'utilisation d crédits parlementaires

(en dollars)	Exercice courant	Exercice antérieur
Coût des opérations	3 476 623	3 182 008
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur les résultats net		
mais sans incidence sur les crédits :		
Services reçus gratuitement	(163 800)	(128 000)
Redressements des dépenses de l'exercice antérieur	21 725	62 934
Variation de la provision pour vacances et surtemps cumulés	7 300	4 700
Amortissement	(33 882)	-
	(168 657)	(60 366)
Rajustement pour les postes sans incidence sur les résultats nets		
mais ayant une incidence sur les crédits :		
Acquisitions d'immobilisations	304 940	-
Utilisation des crédits	3 612 906	3 121 642